

Gestion administrative

Responsabilités en matière de prévention et contrôle des infections (PCI)

Les gestionnaires et leur administration de RPA doivent s'assurer en permanence d'un environnement sécuritaire à toutes les personnes se trouvant dans leur établissement. Ils se doivent d'avoir des ressources informationnelles, humaines et matérielles permettant d'offrir une protection efficace et adaptée contre les infections.

Il est recommandé de :

- Promouvoir la vaccination auprès des résidents et des employés (COVID-19, Influenza, VRS, pneumocoques, zona, etc.).
- S'assurer de la mise à jour des connaissances des employés et bénévoles sur les maladies transmissibles les plus fréquentes en RPA et la conduite à tenir lorsqu'ils sont symptomatiques (voir le document « employés et bénévoles symptomatiques »).
- S'assurer de la mise à jour des connaissances des gestionnaires et des employés en termes de bonnes pratiques de PCI (guide pour RPA, formation).
- Désigner une personne-ressource en PCI et un substitut en cas d'absence.
- Prévoir des rappels aux personnels, résidents et visiteurs sur les pratiques de base en prévention et contrôle des infections (affiches, dépliants).
- S'assurer d'avoir et de maintenir de bons niveaux de stock de produits désinfectants, d'équipements de protection individuelle (ÉPI) et d'autres matériels nécessaires à l'application des bonnes pratiques de PCI.
- Dresser une liste des équipements et des surfaces à nettoyer et désinfecter, notamment les surfaces « high touch » dont la fréquence de désinfection doit augmenter en cas d'alerte ou d'éclosion.
- Mettre régulièrement à jour la liste des résidents, les informations sur leur état de santé ainsi que les coordonnées des personnes de référence.
- Avoir une liste d'employés et de bénévoles à mobiliser en cas de besoins (absentéisme, éclosion). Préparer les coordonnées d'agences de placement de personnel.
- S'assurer d'élaborer et de diffuser un plan d'action en cas d'alerte ou d'éclosion.
- Préparer et imprimer au besoin des affiches mises à jour sur les consignes à respecter.
- Avoir un registre de surveillance des symptômes pour les résidents et les employés symptomatiques durant la saison des virus respiratoires et de gastro-entérite.
- Consulter régulièrement le site Internet du CISSS de l'Outaouais pour connaître les dernières nouvelles et les offres de services Accueil - CISSS de l'Outaouais.

²Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). [Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés.](#)

¹⁴Gouvernement du Québec. (2020). [Guide de gestion des éclosions volet organisationnel à l'intention des centres d'hébergement et de soins de longue durée et des résidences privées pour aînés.](#)

Dernière mise à jour : Juin 2025